

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
17 juin 2021**

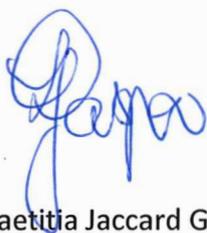
Présidence : Mme Laetitia Jaccard Gaspar

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 641/21, relatif à la mise en conformité et agrandissement des locaux de la voirie, ouï le rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

- Article premier** d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en conformité et d'agrandissement de la voirie selon le préavis 641/21 pour un montant total de CHF 1'990'800.-
- Article 2** d'accorder un crédit d'investissement de CHF 1'781'100.-, le compte n° 9143.24 est ouvert au bilan à cet effet
- Article 3** de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du marché
- Article 4** d'utiliser la réserve au bilan du compte n° 9282.03 « Réserve immeubles », pour amortissement de l'investissement de CHF 131'100.-
- Article 5** de porter au budget de fonctionnement, les montants définis au point 4 soit CHF 209'700.- du présent préavis
- Article 6** d'amortir cet investissement net par les comptes n° 3522.331 et 450.331 sur une durée maximale de 30 ans, la première fois au budget 2024.

Ainsi délibéré en séance du 17 juin 2021.

La Présidente :



Laetitia Jaccard Gaspar



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich